

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JANVIER

2017

NUMÉRO

0990

Handicap, dépendance et pauvreté : les Français solidaires des plus vulnérables

En 2015, selon le Baromètre d'opinion de la DREES, les Français se disent, dans l'ensemble, satisfaits du système de protection sociale. Une majorité d'entre eux soutiennent l'État dans sa mission de solidarité. Toutefois, le coût du système de protection sociale est jugé excessif. Les Français sont partagés entre le maintien du niveau des dépenses de protection sociale et la réduction des déficits publics.

Malgré cette préoccupation, la solidarité des Français envers les personnes en situation difficile reste très marquée. Ainsi, une majorité souhaite que le revenu de solidarité active (RSA) soit augmenté. Toutefois, son financement pose question, tout comme celui de la prise en charge publique de la dépendance des personnes âgées. Le principe d'un minimum social plus élevé que le RSA pour les personnes dépendantes ou atteintes de handicap est très largement approuvé. Pour les enquêtés qui déclarent apporter une aide aux personnes dépendantes, le Baromètre révèle le manque de reconnaissance ou d'aide financière et matérielle de la part des pouvoirs publics.

Enfin, la majorité des Français soutiennent la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés, surtout les enfants présentant des déficiences motrices.

Étienne Perron-Bailly (DREES)

Les Français pensent en majorité que la solidarité en France devrait avant tout être l'affaire de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Ils sont par ailleurs plutôt satisfaits du système de protection sociale actuel, puisque près de 80 % d'entre eux estiment que le niveau de protection fourni est suffisant et pourrait servir de modèle à d'autres pays.

Toutefois, le coût du système de protection sociale est jugé trop élevé : en 2015, deux tiers des enquêtés jugent que le système de Sécurité sociale coûte trop cher à la société. Cette dualité entre, d'une part, l'exemplarité du modèle et, d'autre part, son coût trop élevé, persiste depuis 2006¹ : 73 % des Français pensaient alors que le système de protection sociale français pouvait servir de modèle mais 65 % d'entre eux estimaient également qu'il coûtait trop cher.

Cependant, de façon contradictoire, dans le Baromètre de 2015, 63 % des Français considèrent que la part de la richesse nationale affectée à la protection sociale (qui est aujourd'hui d'environ un tiers) est normale, et même insuffisante pour 17 % d'entre eux.

Moins d'un Français sur cinq juge cette part excessive, mais ils sont de plus en plus nombreux à partager cet avis (+10 points entre 2009 et 2014). Cette proportion est en léger recul en 2015 par rapport à 2014 (-3 points).

...
1. D'après les données de l'Eurobaromètre spécial 273 (p. 77-80). Une question identique est posée dans le Baromètre d'opinion de la DREES depuis 2014.

...

Les Français partagés entre maintien du niveau de protection sociale et réduction des dépenses publiques

2. Le RSA est accordé sous condition de ressources : les ressources de toutes les personnes du foyer sont prises en compte. Elles correspondent à la moyenne mensuelle des ressources perçues au cours des trois derniers mois. Le RSA peut être versé à toute personne âgée d'au moins 25 ans résidant en France, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant seules la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

3. Ce montant est précisé dans la question posée aux enquêtés.

Le soutien à l'action de l'État concernant la protection sociale est majoritaire. En recul entre 2009 et 2014, il se renforce légèrement en 2015. En 2014, plus d'un tiers des Français jugent qu'il y a trop d'intervention de l'État en matière économique et sociale. Cette part a doublé depuis 2008 mais elle reflue en 2015 (28 %) [graphique 1].

Toutefois, les avis sont partagés lorsqu'on demande aux enquêtés d'exprimer leur préférence entre un système social protecteur ou pesant moins sur les finances publiques. Plus de la moitié d'entre eux pensent que le financement de la protection sociale alourdit la dette de la France et sera un frein pour sortir de la crise (+8 points par rapport à 2009) [graphique 2]. Ils sont aussi nombreux à estimer qu'il est plus important de réduire le déficit de la Sécurité sociale que de maintenir le niveau actuel des prestations sociales et des remboursements d'assurance maladie. Le soutien au système de protection sociale s'est donc réduit face à la charge financière qu'il représente, à la suite notamment de la crise économique de 2008.

Un soutien marqué aux personnes en grande difficulté

Le Baromètre (encadré 1) permet d'analyser l'opinion des Français sur l'aide apportée aux personnes les plus en difficulté, comme les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

En 2015, lorsqu'on interroge les Français sur la prestation emblématique du soutien aux personnes les plus en difficulté, le RSA², une majorité d'entre eux (62 %) souhaitent l'augmentation de son montant (actuellement, celui-ci est de 525 euros environ pour une personne seule³, sans enfant, forfait logement compris). Cette proportion était de 77 % en 2009 et a régulièrement décliné jusqu'en 2013 (60 %). À l'inverse, la part des personnes jugeant qu'il faut diminuer le RSA, reste toujours très minoritaire (17 %) mais suit une tendance régulière à la hausse. Elle a crû de plus de 10 points entre 2009 et 2015 (graphique 3).

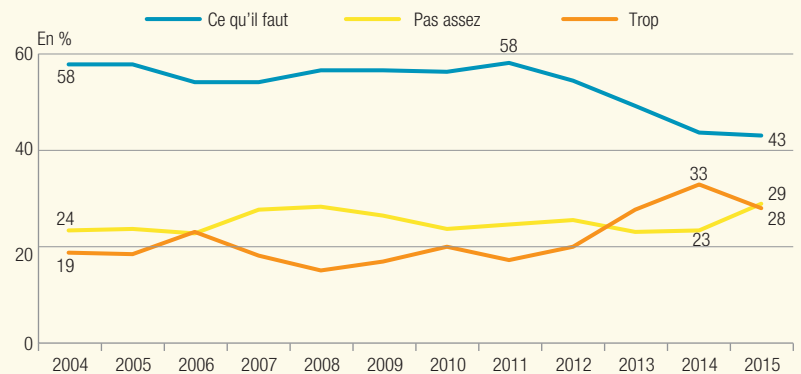
Si la part des Français qui souhaitent une augmentation du RSA est majoritaire, un tiers seulement est prêt à accepter une hausse de ses impôts pour la financer. Les moins aisés et les personnes n'ayant pas un emploi à temps plein (chômeurs, étudiants, temps partiels) souhaitent davantage une hausse du RSA (63 % des chômeurs et 72 % des personnes à temps partiel), mais refuseraient en majorité de la finan-

cer par une hausse de leurs impôts. Les plus aisés souhaitent moins souvent cette hausse du RSA. C'est le cas pour 55 % des personnes dont le niveau de vie est supérieur à 2 000 euros. Cependant, lorsqu'ils y sont favorables, ils seraient plus enclins à accepter une augmentation de leurs impôts pour la financer : près de la moitié des personnes dont le niveau de vie est d'au moins 2 000 euros, contre 37 % pour les deman-



GRAPHIQUE 1

Le niveau d'intervention de l'État en matière économique et sociale jugé par les Français en 2015



Lecture • À la question « Pensez-vous qu'il y a trop d'intervention de l'État en matière économique et sociale, juste ce qu'il faut ou pas assez ? », 29 % des personnes interrogées pensent, en 2015, qu'il n'y en a « pas assez ».

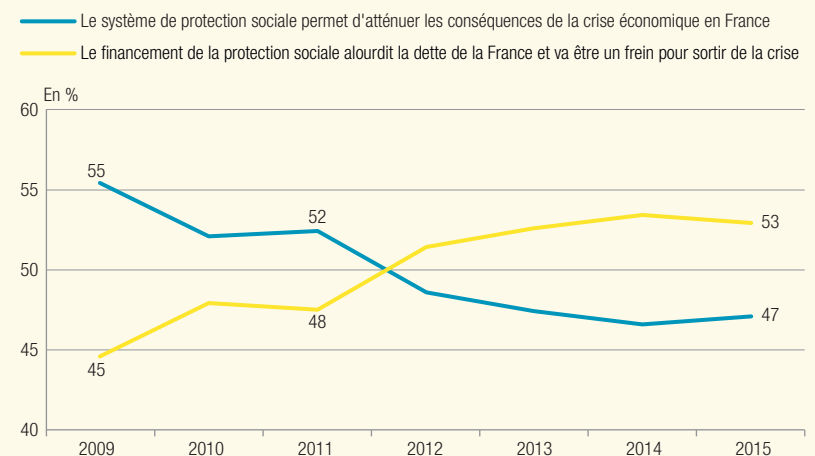
Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du graphique.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2004-2015.



GRAPHIQUE 2

Les Français divisés sur les conséquences des dépenses de protection sociale



Lecture • En 2015, 53 % des personnes interrogées pensent que « le financement de la protection sociale alourdit la dette de la France et va être un frein pour sortir de la crise ».

Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du graphique.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2009-2015.

deurs d'emploi ou 28 % pour les personnes employées à temps partiel.

85 % des Français favorables à une solidarité renforcée envers les personnes handicapées...

Moins de la moitié des Français (44 %) pensent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées (tableau 1).

Les Français sont largement favorables à une solidarité renforcée envers les personnes handicapées : 85 % jugent qu'il est normal qu'une personne handicapée ait un revenu minimum supérieur à une personne non handicapée, contre 15 % seulement pour qui les minima sociaux devraient être les mêmes, que la personne soit handicapée ou non. De fait, il existe aujourd'hui un minimum social

spécifique aux personnes handicapées : l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Fin 2015, on dénombre en France métropolitaine 1 060 000 allocataires de l'AAH, dont le montant maximal est de 800 euros environ pour une personne seule sans ressources, soit un montant supérieur à la plupart des minima sociaux comme le RSA ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

En revanche, les Français sont nettement plus partagés sur l'attribution d'aides à toutes les personnes handicapées, quel que soit leur revenu : 54 % d'entre eux estiment que les aides financières pour compenser les surcoûts liés au handicap devraient être réservées aux seules personnes disposant de faibles revenus⁴. En pratique, hormis l'AAH qui est un minimum social, la principale prestation pour compenser les surcoûts liés au handicap, la prestation de compensation du handicap (PCH), est versée sans condition de ressources aux personnes ayant des difficultés dans la réalisation d'activités quotidiennes, âgées de moins de 60 ans au moment de la première demande, résidant en France, mais est légèrement modulée selon le revenu. Si les ressources annuelles du ménage dépassent un seuil (26 500 euros), une participation est demandée au ménage, équivalente à 20 % du montant de la prestation.

4. Il n'est pas précisé dans la question à partir de quel seuil ces aides devraient être réduites.

ENCADRÉ 1

Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête de suivi de l'opinion des Français sur la santé, les inégalités et la protection sociale (assurance maladie, retraite, famille, handicap-dépendance, pauvreté-exclusion). Commandée par la DREES tous les ans depuis 2000 (sauf en 2003), elle est réalisée par l'institut BVA depuis 2004, après l'avoir été par l'IFOP de 2000 à 2002. L'enquête est effectuée en face à face en octobre-novembre auprès d'un échantillon d'environ 3 000 personnes représentatif de la population habitant en France métropolitaine, et âgées de 18 ans ou plus. L'échantillon est construit selon la méthode des quotas (par sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par régions et catégories d'agglomération).

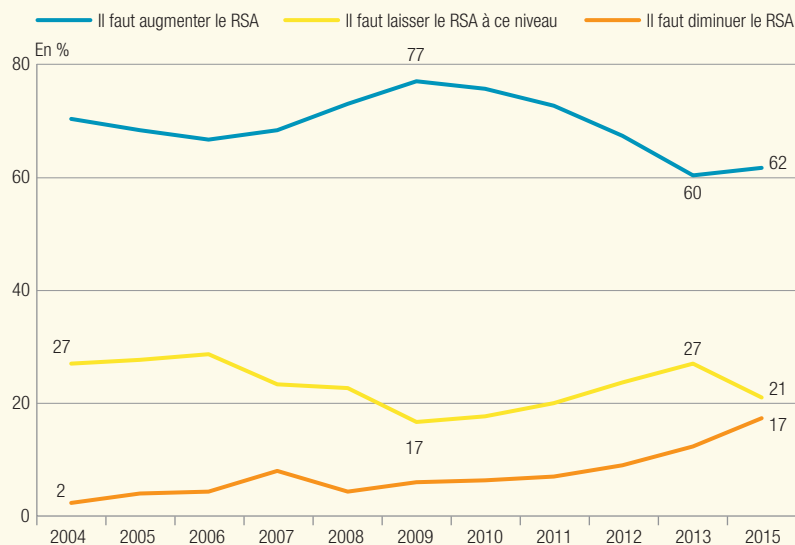
Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions ou à leur place dans le questionnaire. Ces enquêtes d'opinion permettent néanmoins des comparaisons entre sous-catégories (selon le revenu, l'âge, etc.) ou dans le temps. Elles peuvent notamment capter l'évolution de la distribution des réponses, au fil des années, lorsque la formulation des questions et l'organisation du questionnaire restent les mêmes. De telles variations informent de l'évolution des opinions dans le temps, en fonction de la conjoncture, des actions politiques mises en œuvre et du débat médiatique. Toutefois, de trop petites variations peuvent ne refléter que des imperfections de mesure.

Pour des raisons de commodité, les personnes interrogées dans le cadre de ce Baromètre (résidents en France métropolitaine de 18 ans ou plus) sont désignées ici par le terme « Français ».

GRAPHIQUE 3

La position des Français sur le montant du RSA



Note • L'année 2014 n'est pas disponible pour cette question.

Lecture • En 2015, 62 % des personnes interrogées pensent qu'« il faut augmenter le RSA ».

Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du graphique.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2004-2015.

... et une large majorité pour la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés

Le Baromètre d'opinion de la DREES a permis en 2015 de s'intéresser à l'intégration des enfants handicapés en posant la question de la scolarisation en milieu ordinaire d'enfants présentant différents handicaps : la cécité, la trisomie, l'autisme et le handicap moteur.

Cette problématique renvoie à la question du meilleur vecteur d'intégration scolaire pour les enfants handicapés. La France a fait le choix de mettre en avant l'inclusion des enfants handicapés à l'école. Elle conserve néanmoins un secteur spécialisé important et essaye de créer un nombre croissant de passerelles entre les deux secteurs.

Les Français se prononcent en majorité en faveur d'une scolarisation des

enfants handicapés en milieu ordinaire. Des écarts significatifs existent cependant selon le handicap considéré. La quasi-totalité des Français estiment que les enfants en fauteuil roulant devraient être scolarisés avec les autres, 71 % sont même « tout à fait d'accord » avec cette opinion (graphique 4). Cette proportion est moindre pour les enfants aveugles puisque 73 % des répondants se prononcent en faveur d'une scolarisa-

tion commune, dont 44 % de personnes qui sont « tout à fait d'accord » avec cette opinion.

Concernant les déficiences mentales ou cognitives proposées dans le questionnaire (trisomie ou autisme), les Français sont moins favorables à une scolarisation en milieu ordinaire, bien que cette opinion reste majoritaire : 65 % prônent une inclusion des enfants atteints de trisomie et 62 % sont favorables à celle

des enfants autistes (et seulement 32 % et 29 % respectivement sont « tout à fait d'accord »).

Une position nuancée sur la prise en charge de la dépendance et son financement

À l'autre extrémité des âges, la dépendance d'une personne âgée est définie comme un besoin d'aide pour réaliser des actes de la vie quotidienne, en raison d'incapacités durables. Il existe différents niveaux de dépendance⁵ qui conditionnent le versement d'une aide matérielle aux personnes de plus de 60 ans, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Plus la dépendance est sévère, plus le montant de l'aide sera élevé. Celle-ci permet de prendre en charge une partie des frais nécessaires à l'intervention à domicile d'aidants professionnels, au portage de repas ou à l'acquisition d'aides techniques (télé-alarme...). Toutefois, une participation sous la forme d'un ticket modérateur est demandée aux ménages disposant de ressources supérieures au montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) [minimum vieillesse]⁶.

Les garanties dépendance relevant des assurances privées et des mutuelles représentent une très faible part de l'activité de ce secteur (moins de 1 % des cotisations et des prestations versées). La prise en charge de la dépendance relève donc essentiellement de la puissance publique. De fait, les Français, en majorité (61 %), déclarent vouloir que l'État et les pouvoirs publics prennent en charge le financement de la dépendance (tableau 2). De même, la moitié d'entre eux souhaitent qu'une cotisation spécifique au financement de la dépendance soit créée. Toutefois, seulement un tiers estime que cette cotisation devrait être obligatoire pour tous, et 17 % qu'elle devrait l'être à partir d'un certain âge. À l'inverse, quatre Français sur dix jugent que la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes devrait être du ressort des enfants ou des familles (27 %) ou des personnes âgées dépendantes elles-mêmes (12 %). La moitié des personnes interrogées souhaiteraient que le financement de la

5. Voir à ce sujet la grille AGGIR (Autonomie, gérontologie, groupe iso-ressources) qui définit les six niveaux de dépendance qui conditionnent l'éligibilité à l'APA et le montant de l'aide versée.
6. Le ticket modérateur, ou taux de participation du bénéficiaire, peut varier de 0 % (ressources inférieures à 800 € mensuels) à 90 % (ressources supérieures à 2 945 €) du montant de l'APA.

TABLEAU 1

L'intégration des personnes handicapées dans la société

	En %
	2015
À votre avis, la société actuelle se donne-t-elle les moyens d'intégrer les personnes handicapées ?	
Oui tout à fait / Oui plutôt	44
Non plutôt pas / Non pas du tout	56
Selon vous, une aide financière pour compenser les surcoûts liés au handicap doit-elle être accordée ?	
À toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit leur niveau de revenu	46
Uniquement aux personnes disposant de faibles revenus	54
Avec laquelle des opinions êtes-vous le plus en accord ?	
Il est normal qu'une personne handicapée ait un revenu minimum supérieur à une personne non handicapée	85
Les minima sociaux devraient être les mêmes, que la personne soit handicapée ou non	15

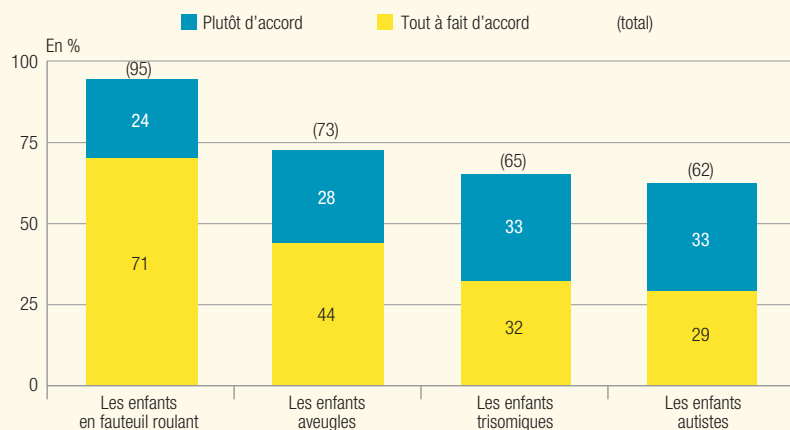
Lecture • En 2015, 44 % des personnes interrogées pensent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées.

Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du tableau.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2015.

GRAPHIQUE 4

La scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire



Lecture • En 2015, 95 % des personnes interrogées sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait de scolariser les enfants en fauteuil roulant avec d'autres enfants non handicapés.

Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du graphique.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2015.

•••

7. Les montants versés à la personne dépendante pouvaient être récupérés par les organismes de protection sociale au moment du décès de la personne. Pour ne pas pénaliser ses héritiers, une personne dépendante peut choisir de ne pas bénéficier de cette aide.

8. Les personnes les plus aisées voient néanmoins la moitié de leurs dépenses d'aide à domicile prises en charge par une réduction d'impôt – transformée en crédit d'impôt en 2017, donc bénéficiant dorénavant à l'ensemble des ménages.

dépendance pèse seulement sur les personnes qui veulent bénéficier d'une aide pour y faire face (48 %). Moins d'un Français sur trois (29 %) souhaite que l'aide financière apportée aux personnes âgées dépendantes soit universelle, sans condition de ressources. Ce niveau est bien inférieur (-17 points) à celui des personnes se prononçant en faveur d'une aide universelle aux personnes handicapées. Une large majorité de Français préfère en effet réserver cette aide aux personnes dépendantes disposant de faibles revenus (71 %). La prestation spécifique dépendance (PSD), qui a été remplacée en 2002 par l'APA, était justement réservée aux personnes dont les revenus ne dépassaient pas un certain plafond, et elle était en outre récupérable sur succession⁷. Actuellement, l'APA peut être versée à toutes les personnes dépendantes, son montant étant limité pour les personnes ayant des ressources plus importantes⁸. Elle est donc ouverte à tous mais avec des montants pouvant être fortement modulés en fonction des revenus.

Les personnes déclarant aider une personne âgée dépendante en manque de reconnaissance

Les aspects non monétaires de la solidarité sont plus difficiles à évaluer et à prendre en compte. Une partie des personnes âgées dépendantes ne perçoivent pas uniquement une aide de la collectivité, mais aussi une aide matérielle dispensée bénévolement par leur famille ou leur entourage (aide pour la toilette, le ménage, pour les repas...). Le Baromètre d'opinion de la DREES fournit une photographie des personnes déclarant apporter une aide à une ou plusieurs personnes de façon régulière et bénévole. Plus d'un Français sur cinq déclare apporter une aide régulière et bénévole à une personne âgée dépendante (22 %). Cette part est très largement supérieure à celle constatée dans d'autres travaux réalisés notamment dans l'enquête Handicap Santé de 2008, qui donne une estimation plus fiable du nombre d'aidants (4,3 millions de personnes). Il est possible qu'une aide très ponctuelle ou du soutien moral puisse



TABLEAU 2

Les modalités de la prise en charge publique de la dépendance

	En %
	2015
Qui doit principalement prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes ?	
L'État et les pouvoirs publics	61
Les enfants ou les familles des personnes âgées dépendantes	27
Les personnes âgées dépendantes elles-mêmes, en épargnant ou souscrivant une assurance privée	12
Si on devait créer une cotisation spécifique pour être couvert au cas où l'on devienne dépendant, devrait-elle être...	
Obligatoire pour tous	34
Obligatoire, à partir d'un certain âge	17
Uniquement pour ceux qui le veulent	48
Une aide financière pour compenser les surcoûts liés à la dépendance des personnes âgées doit-elle être accordée...	
... à toutes les personnes se trouvant dans cette situation, quel que soit leur niveau de revenu	29
... uniquement aux personnes disposant de faibles revenus	71

Lecture • En 2015, 61 % des personnes interrogées pensent que « l'État et les pouvoirs publics » doivent en priorité prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes.

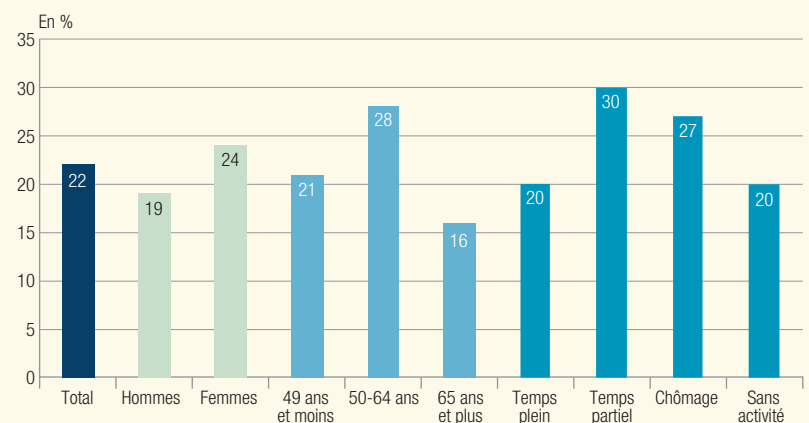
Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du tableau.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2015.



GRAPHIQUE 5

Le profil des personnes déclarant apporter une aide régulière bénévole à une personne âgée dépendante



Note • Toutes les différences présentées dans le graphique ci-dessus ont un effet significatif sur la probabilité de déclarer que les enquêtés apportent une aide régulière et bénévole toutes choses égales par ailleurs.

Lecture • En 2015, 22 % des personnes interrogées disent apporter une aide bénévole et régulière à une personne âgée dépendante ; 24 % des femmes se disent aidantes.

Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du graphique.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2015.

pousser les enquêtés à répondre qu'ils sont aidants dans le cadre du Baromètre, alors que ces personnes ne sont pas considérées comme des aidants pour d'autres enquêtes. La majorité des personnes interrogées dans le Baromètre qui déclarent

aider une personne âgée dépendante y consacre moins de 3 heures par semaine (56 %). Plus d'un quart y consacre entre 3 heures et 9 heures hebdomadaires, et seulement 6 % des enquêtés déclarent vivre avec une personne dépendante.

TABLEAU 3

La reconnaissance des proches aidants et le rôle de l'État

	En % 2015
Uniquement personnes déclarant apporter une aide	
Avez-vous le sentiment d'être suffisamment aidé et considéré en tant qu'aidant par les pouvoirs publics ?	
Oui	24
Non	76
Selon vous, que devraient faire en priorité les pouvoirs publics pour améliorer la situation des aidants qui sont dans la même situation que vous ? (une seule réponse possible)	
Permettre un meilleur aménagement du temps de travail	17
Fournir une aide financière	24
Permettre aux aidants d'être formés	17
Ouvrir des centres d'accueil de jour pour recevoir les personnes dépendantes dans la semaine	37
Autre	5

Lecture • En 2015, 76 % des personnes qui déclarent apporter une aide bénévole à une personne âgée dépendante pensent qu'elles ne sont pas suffisamment aidées et considérées par les pouvoirs publics.

Champ • Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus et déclarant apporter une aide bénévole et régulière à une personne âgée dépendante. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues.

Source • Baromètre d'opinion DREES 2015.

réduite (recherche d'emploi, temps partiel) ou des personnes de 50 à 64 ans (graphique 5). Les personnes déclarant apporter une aide ont une vision assez négative de leur propre situation : les trois quarts d'entre elles disent souffrir d'un manque de considération des pouvoirs publics. Cette opinion a toutefois été recueillie avant l'entrée en vigueur de la loi d'adaptation de la société au vieillissement⁹. Celle-ci prévoit des dispositions en faveur des aidants, en particulier un « droit au répit », afin qu'ils puissent se reposer ou dégager du temps pour eux, ce qui se traduit par un accueil de jour ou de nuit de la personne dépendante ou par un relais à domicile. Cette évolution législative devrait donc contribuer à réduire la charge pour les personnes aidantes. L'ouverture de centres d'accueil de jour pour personnes dépendantes est une mesure souhaitée par plus d'un tiers d'entre elles (tableau 3). Les autres options proposées dans le Baromètre traduisent la variété des situations et des besoins de ces aidants : 24 % souhaitent une aide financière, 17 % voudraient en priorité bénéficier de formations et 17 % d'un aménagement de leur temps de travail.

•••
⁹. Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Toutes choses égales par ailleurs, les personnes déclarant apporter une aide régulière à une personne dépendante sont plus sou-

vent des femmes (24 % des femmes sont des aidants contre 19 % des hommes), des personnes ayant une activité professionnelle

POUR EN SAVOIR PLUS

- Eurobaromètre spécial 273, 2007, « La réalité sociale européenne ».
- Lecroart A., Froment O., Marbot C., et al., 2013, « Projection des populations âgées dépendantes. Deux méthodes d'estimation », *Dossier Solidarité et Santé*, DREES, n° 43, septembre, (encadré 1, p. 8).
- Montaut A., 2016, « Santé, retraite, décès... : un tiers du marché de l'assurance privée couvre des risques sociaux », *Études et Résultats*, DREES, n° 963, juin.
- Soullier N. et Weber A., 2011, « L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile », *Études et Résultats*, DREES, n° 771, août.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Fabienne Brifaut
Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
 ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384